

CONDITIONS GENERALES DE VENTE V1.0 du 1er juillet 2025

Article 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) constituent le socle de négociation entre les Parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la coopérative ARTISANS A DOMICILE AIRE URBAINE, Société à Responsabilité limitée Coopérative Artisanale à capital variable, sise 36 Rue des Maisons du Bois à 90200 AUXELLES-BAS, immatriculée au RCS de BELFORT sous le n°795 354 851 (la « Coopérative ») fournit aux consommateurs (le « Client » ou les « Clients ») qui lui en font la demande :

- Des prestations d'entretien d'espaces verts ;
- Des prestations de dépannage informatique à domicile ;

Et plus largement des prestations dites de « Service à la Personne » dont la désignation, les caractéristiques et les spécifications sont portées dans la proposition commerciale (« Devis ») acceptée par le Client.

Les CGV sont expressément acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. Elles s'appliquent de plein droit, sans restriction, ni réserve à toutes les ventes et prestations, peu importe leurs modalités, conclues par la Société auprès des Clients. Ces CGV prévalent sur tout document émanant du Client. Toute Commande implique l'acceptation des présentes CGV, sans exception ni réserve. La Société se réserve le droit de déroger à certains articles des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de mentions acceptées lors de la signature du Devis, tant que celles-ci n'entrent pas en conflit avec la législation en vigueur concernant le Service à la Personne.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE VENTE

Les ventes de Prestation ne sont parfaites qu'après la signature par le Client du Devis (établi à partir des éléments et informations fournis par le Client). Les données enregistrées dans le système informatique de la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Les éventuelles modifications, postérieures au Devis demandées par le Client devront être notifiées par écrit à la Société qui ne pourra en prendre compte que dans la limite de ses capacités et à sa seule discrétion. De même, ces modifications ne seront définitives qu'après acceptation d'un Devis spécifique par le Client.

ARTICLE 3 : PRIX

Le prix de la Prestation est celui en vigueur au jour de l'établissement du Devis, dans la limite de l'année civile en cours. Si le Devis date d'une année civile antérieure à l'année en cours, le prix de la Prestation n'est plus garanti. Il est libellé en euros et calculé hors taxes. Il sera majoré du taux de TVA applicable au jour de l'exécution de la Prestation.

La Société se réserve le droit de modifier les prix indiqués sur son catalogue à tout moment.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la Prestation est indiqué sur le devis en cas de prestation ponctuelle.

A défaut, le délai d'exécution est d'un mois maximum.

Ce délai peut être allongé autant que nécessaire si la Prestation dépend des conditions météorologiques ou si la Prestation doit être exécutée à une saison particulière.

Dans le cas d'une Prestation régulière (par exemple, une série de tontes de pelouse), le Devis indique si nécessaire le nombre d'exécution prévu de la Prestation, sans que ce nombre d'exécution soit ferme si celui-ci dépend de facteurs externes comme la météo. Dans tous les cas, seules les Prestations réalisées seront facturées, notamment si le nombre de Prestations est inférieur au nombre prévu sur le Devis.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Article 5.1 : Conditions de paiement

Le règlement des prestations et des matériels peut s'effectuer par :

- Virement bancaire **SEPA, uniquement en euros.** (Tout virement effectué hors norme SEPA et/ou en devise autre que l'euro entraînera une facturation des frais bancaires réels engendrés majorés de 20€HT).
- Chèque de banque (Tout chèque rejeté par la Banque, peu importe le motif, et/ou rédigé en devise autre que l'euro entraînera une facturation des frais bancaires réels engendrés majorés de 20€HT).
- Le mécanisme Avance Immédiate de Crédit D'impôt, sous réserve de validation du dossier par la Société et par l'URSSAF. (En cas de rejet de prélèvement par l'URSSAF, les éventuels frais bancaires supportés par la Société seront refacturés au réel majorés de 20€HT, justificatif fourni sur demande)).

Toute les Prestations sont facturées à terme échu et payable à réception de facture.

Les informations spécifiques mentionnées sur le Devis et/ou la facture prédominent les présentes CGV. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 5.2 : Rabais- Ristourne

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la Société serait amenée à octroyer compte tenu des résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations.

Article 5.3 : Pénalité de retard

Pour l'ensemble des Clients, toute somme non payée à l'échéance est majorée d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'exécution de la Prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due.

En cas de non-respect des conditions de paiement précisées à l'article 5.1 des présentes :

- Les Prestations régulières pourront être suspendues jusqu'à règlement complet des factures en souffrance, à discrétion de la Société;
- La Société se réserve le droit de ne plus proposer de nouvelles prestations en cas de non-respect récurrent des conditions de paiement ;

La Société se réserve également le droit de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées.

Article 5.4 : Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Prestations commandées ou des non-conformités à la Commande, d'une part, et les sommes par le Client au titre de l'achat desdites Prestations, d'autre part.

ARTICLE 6 : RESILIATION/ RECONDUCTION

Article 6.1 : Reconduction

S'agissant des Prestations fournies de façon régulières : les Prestations seront, comme indiqué lors du Devis, exécutées sur l'année civile en cours, et ne seront pas reconduites au-delà.

S'agissant des Prestations ponctuelles, aucune reconduction n'a lieu.

Article 6.2 : Résiliation

Le Client a la possibilité de résilier les Prestations régulières, par courrier recommandé adressé au siège social de la Société. Seules les Prestations déjà effectuées et non-facturées seront alors facturées.

La Société pourra arrêter d'exécuter les Prestations en cas de non-respect par le Client de ses obligations, notamment de paiement, ou en cas de cessation des paiements, de dissolution amiable du Client ou plus généralement, s'il cesse son activité. Dans les cas visés ci-dessus, la résiliation sera acquise de plein droit, par simple notification, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter. La résiliation ne pourra donner lieu au remboursement de sommes versées au titre des prestations fournies.

La résiliation initiée par l'une des Parties prendra effet après le respect d'un préavis de 1 mois.

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudices des dommages intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 15 jours après la réception d'une mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

Article 7.1 : Obligations de la Société

La Société ne répond que d'une obligation de moyen. Elle s'engage à exécuter les prestations avec autant de soin et de réactivité que nécessaire pour fournir un service de qualité, conformément aux usages de la profession.

Article 7.2 : Obligation du Client

Le Client doit informer la Société de toute modification de ses coordonnées postales, téléphoniques, numériques (adresse email) et/ou bancaires. Il doit se conformer aux lois en vigueur, particulièrement celles relatives aux droits d'auteurs, à la propriété industrielle, ainsi qu'à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Le Client s'engage à fournir à la Société les informations nécessaires pour appréhender au mieux ses besoins ainsi que les moyens financiers, matériels, techniques et humains nécessaires à l'exécution des Prestations.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ces points.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES – RGPD

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique par la Société. Elles sont enregistrées dans son fichier Client et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des services et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale suivante : ARTISANS A DOMICILE AIRE URBAINE, 36 Rue des Maisons du Bois, 90200 AUXELLES-BAS. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Société ou auprès de la CNIL.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

La Société et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

La Société ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du

Code civil et de la jurisprudence, à savoir notamment les cas de grève, d'accident, d'incendie, de catastrophe naturelle, d'épidémie, et d'impossibilité de s'approvisionner. La Société constatant l'événement devra sans délai informer le Client de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de lui. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. Dès la disparition de la cause de la suspension de ses obligations, la Société fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de ses obligations contractuelles. A cet effet, la Société avertira le Client de la reprise de son obligation par tout moyen.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DES CGV

La Société se réserve le droit de modifier sur son site, les CGV ainsi que tout autre élément constitutif des prestations proposées. La modification des CGV entrera en vigueur à compter de la date indiquée sur le site. Si les nouvelles CGV ne conviennent pas à un Client, ce dernier devra résilier son contrat par lettre recommandée avec accusé de réception avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions s'il en a eu connaissance dans un délai raisonnable, ou dans les 10 jours de leur entrée en vigueur au plus tard.

Le refus des nouvelles CGV devra impérativement être explicite. Sans manifestation explicite de volonté avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, le Client sera réputé avoir accepté les modifications.

ARTICLE 12: DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV et toutes les ventes et prestations conclues par la Société sont exclusivement régies par le droit français, à l'exclusion de tout autre. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. A défaut de règlement amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa

validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au ressort du tribunal de BELFORT.

ARTICLE 18 : MEDiateur A LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, la Société adhère au Service du Médiateur de la consommation CM2C dont les coordonnées sont les suivantes : Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice - 49, rue de Ponthieu, 75008 PARIS - <https://www.cm2c.net>. Après démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de la Société, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Lues et approuvées sans réserve.

Le _____ (date)

A _____ (ville et pays)

Nom et qualité du signataire :

Signature du Client (& cachet commercial pour les sociétés) :

ARTISANS A DOMICILE AIRE URBAINE

36 Rue des Maisons du Bois
90200 AUXELLES-BAS

Formulaire de rétractation

A

Le

Madame, Monsieur,

Je soussigné (Prénom et NOM)

Demeurant(N° et Rue)

A (Code postal) , (Ville)

Le (Indiquez la date figurant sur le bon de commande), j'ai demandé les Prestations suivantes :

.....
.....

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature